

## GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

---

« Sylvie DUBOIS et Olivier PEVERELLI, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton du TEIL lors du Budget Primitif des 21 et 22 mars 2016 :

Une subvention de **30 760 €** est attribuée au collège Présentation de Marie au Teil dans le cadre de la loi Falloux.

Dans le cadre de la politique culturelle, les subventions suivantes sont attribuées :

- **94 000 €** pour l'association Ardèche Image
- **22 500 €** pour l'association Village Documentaire Lussas
- **15 000 €** pour l'association Les Eclisses – Festival Les Cordes en Ballade
- **16 000 €** pour la Compagnie Emilie Valantin
- **25 000 €** pour la communauté de communes Rhône Helvie – Musée de la Résistance

Au titre de l'opération « Collège au cinéma », une subvention de **660 € par trimestre** sera versée au collège Laboissière à Villeneuve de Berg.

**10 000 €** seront répartis en faveur du Vélo Club Vallée Rhône Ardéchoise et le Karting Club Lavilledieu au titre du soutien aux manifestations sportives conventionnées.

Dans le cadre du soutien aux actions d'insertion sociale, **1 000 €** seront versés au centre social du Teil.

